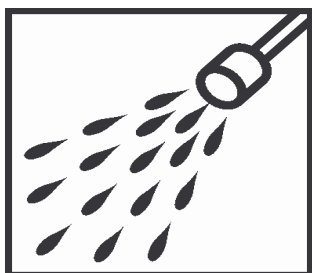
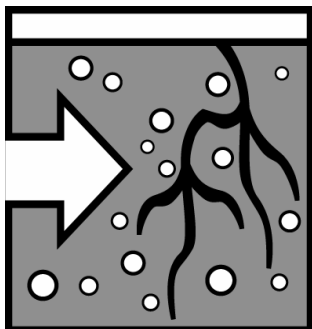


PENDULUM

Dés herbant sélectif des arbres et arbustes d'ornement et des zones plantées



■ AVANTAGES

- Une nouvelle matière active : action à la fois racinaire et antigerminative
- Large spectre d'efficacité (graminées et dicots)
- Bonne persistance d'action (6 mois)
- Formulation innovante sans solvants avec marqueur incorporé.

■ COMPOSITION

Suspension concentrée contenant **400g/l** de pendiméthaline
A.M.M. n°°° : 9800194 détenue par CYANAMID AGRO

Aqua : dangereux pour les organismes aquatiques.

■ UTILISATION

PENDULUM est destiné au désherbage des arbres et arbustes ornementaux, en plantation et en pépinières. Plus généralement il s'utilise pour le désherbage des zones plantées sensibles, et ce en prélevée des mauvaises herbes.

Emploi autorisé dans les jardins.

■ MODE D'ACTION / EFFICACITE/SELECTIVITE

La pendiméthaline est une nouvelle matière active utilisée pour le désherbage des espaces verts. Elle est absorbée à la fois par les racines ou radicelles et par la tigelle des mauvaises herbes en germination.

Son action est avant tout en prélevée des adventices. Toutefois, elle agit également en post levée mais au stade très jeunes plantules.

PENDULUM contrôle la germination d'un grand nombre de graminées et de dicotylédones (cf. liste en annexe) et sa persistance d'action est d'environ 6 mois.

PENDULUM présente une très grande sélectivité vis à vis des principales espèces d'arbres et d'arbustes ornementaux, feuillus et résineux (liste fournie sur simple demande).

La très faible solubilité de la matière active et sa rétention dans les premiers centimètres du sol limitent fortement les risques de pollution des eaux superficielles et souterraines.

■ DOSE HOMOLOGUEE

Désherbage sélectif des arbres et arbustes d'ornement en plantation et pépinières : **8 l/Ha.**

■ MODE D'EMPLOI

1) Epoque d'utilisation

Utilisé seul, **PENDULUM** s'applique sur un sol propre ou très faiblement enherbé (très jeunes plantules) de fin octobre à début avril (période de repos végétatif des arbustes). Plus tard, en avril et mai, il peut être appliqué en combinaison avec un herbicide curatif à action foliaire sur un sol envahi de mauvaises herbes.

2) Doses d'emploi

- Traitement localisé : préparer et appliquer une bouillie à **1 %** (sur la base de **800 l** d'eau par hectare).
- Traitement en plein : pulvérisateur tracté : **1 l** pour **100 l** d'eau pour **1250 m²** ; pulvérisateur à dos : **10 cl** pour **10 l** d'eau pour **125 m²**.

3) Précautions d'emploi

- Ne pas traiter sous serre.
- Ne pas traiter les semis et les plantes de moins d'un an ou mal enracinées.
- Eviter les traitements sur sols filtrants ou très humifères.
- Ne pas traiter sur conteneurs.
- Conserver à l'abri du gel.
- Eviter toute projection sur les surfaces dures car **PENDULUM** pourrait les tacher.

■ CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 litres

Janvier 2005

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande